



Le 28 juin 2024

Message de Clément Allard

C'est qui lui? La majorité d'entre vous me connaissez plutôt comme un Mercier! Eh oui, j'ai une bonne génétique... Impliqué dans le monde agricole depuis toujours, j'aime bien dire que je suis né à l'UPA.

Depuis 2002, je suis copropriétaire de la Ferme Mercier & Allard inc. avec ma mère, Martine Mercier, qui a elle aussi été un peu impliquée au sein des POIQ, des POIC et de l'UPA (1981-2007), également influencée par son père, Laurent Mercier, engagé quelques années pour la cause du poulet et qui a réussi à faire passer une idée comme ça au Canada, le plan conjoint.

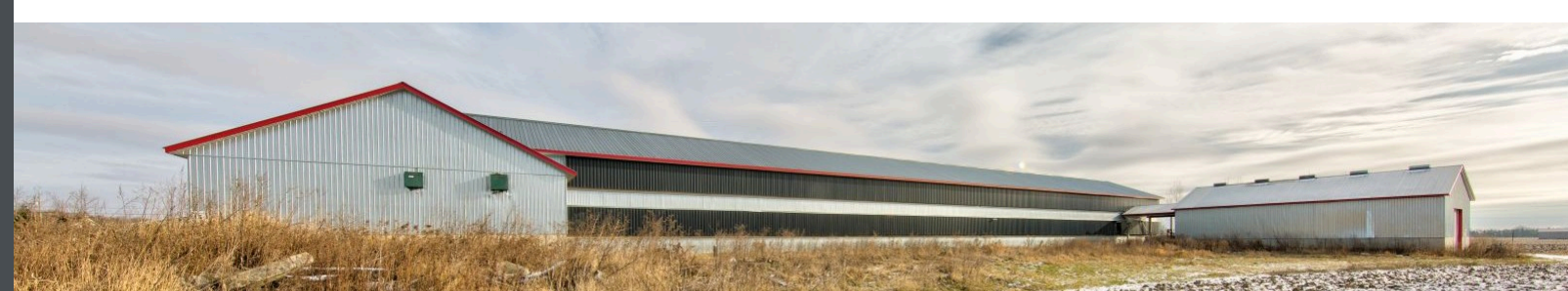
La ferme est située à Saint-Alexis-de-Montcalm, dans Lanaudière. Nous avons 10 000 poules de reproduction pour le poulet de chair et faisons aussi de l'élevage dans cette production. J'ai débuté dans l'entreprise à la suite d'un malheureux accident. Nous avons passé au feu en 2002 et mon implication à la ferme a commencé avec le projet d'un nouveau poulailler. Comble de chance ou de malchance, celui-ci a été à son tour la proie des flammes en 2006! Cela ne nous a pas arrêtés et on a reconstruit un bâtiment neuf.

Depuis ce temps, mes quatre filles ont grandi et il y en a certainement une, peut-être deux, qui souhaite reprendre l'entreprise. Je suis très fier d'avoir pu transmettre la passion de notre production et de la qualité de vie qu'elle nous procure. Maintenant, nous regardons vers l'avenir, avec leurs idées et les nôtres, pour en faire un harmonieux jumelage pour le futur de la ferme.

Quand je vous disais que ce n'est pas d'hier mon implication, voici une liste de mes fonctions actuelles et passées :

- Président de la relève dans Lanaudière
- 2^e vice-président de la Fédération de la relève agricole du Québec
- Président du syndicat local Achigan-Montcalm
- Président des CRÉA du Québec
- Membre du conseil exécutif de l'UPA Lanaudière
- Membre du conseil d'administration des POIQ
- Substitut aux Producteurs d'œufs du Canada
- Conseiller municipal
- Membre du comité consultatif agricole de la MRC Montcalm
- Membre du comité consultatif urbanisme de Saint-Alexis
- Membre du comité des loisirs de Saint-Alexis

Clément Allard, administrateur



HISTORIQUE DE LA FERME MERCIER & ALLARD INC.

1979	Location d'un poulailler à Sainte-Sophie dans les Laurentides d'une capacité de 5 000 pondueuses d'œufs d'incubation, soit 1 200 m ² .
1981	Achat de la ferme à Saint-Gabriel-de-Brandon comprenant 1 100 m ² de quota de poulet à griller et 3 800 kg de lait industriel.
1983	Vente du troupeau et du quota de lait afin de nous concentrer sur la production des œufs d'incubation.
1986	Vente de la ferme de Saint-Gabriel ainsi que du quota de poulet à griller et achat de la ferme à Saint-Alexis-de-Montcalm, une entreprise possédant 2 040 m ² de quota d'œufs d'incubation.
1987	Agrandissement d'un des quatre poulaillers. L'entreprise a été la première en Amérique à se doter de systèmes automatisés de collecte d'œufs.
1992	À la suite de l'écroulement d'un poulailler, réparation et construction d'un deuxième étage, vente de 1 200 m ² d'œufs d'incubation et achat de 750 m ² de poulet à griller ainsi que de 1 200 m ² de dindon à griller.
1996	Martine rachète les parts de mon père Jean-Louis et décide de vendre le quota de dindon et de poulet pour revenir uniquement à la production d'œufs d'incubation. Elle décide alors de faire ses propres élevages.
2002	Deux poulaillers sur quatre sont détruits par le feu. La reconstruction est prévue à l'échéance et je suis intégré à l'entreprise.
2006	Le nouveau poulailler part en fumée. Il fut décidé de revenir à un système conventionnel lors de sa reconstruction.
2022	Malgré le jeune âge de ma fille Ordanne, 14 ans, elle devient la relève identifiée et nous avons commencé à l'intégrer dans les discussions et les assemblées d'information de la production.

Dans ce numéro

Situation des marchés	Relève - PAD	Réseau triphasé et EcoPerformance
Informations sur la production et sur les marchés	Capsule d'informations	Programmes gouvernementaux
Lire l'article	Lire l'article	Lire l'article
Biosécurité	L'aMPV	
Exemple d'amélioration des installations	Informations sur le métapneumovirus aviaire	Lire l'article
Lire l'article	Lire l'article	

Merci à nos généreux commanditaires



Situation des marchés

Nouvelle de dernière heure : les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada ont adopté une modification de la marge de surproduction permise pour 2024, la faisant passer de 5 % à 7 %. Il sera possible, pour chaque entreprise québécoise, de produire jusqu'à concurrence de celle-ci.

Pour les périodes de production de poulet A-190 et A-191 s'étendant du 30 juin au 19 octobre 2024, les allocations pour le Québec diminuent de 2,3 % et 0,4 % respectivement.

La production d'œufs est en hausse de 2,2 % depuis le début de l'année comparativement à la même période l'an dernier.

Les mois de juin, juillet et août représentent le plus haut potentiel pour le Québec en 2024.

L'âge moyen d'abattage a diminué de 1,2 semaine par rapport à la moyenne de 2023, atteignant désormais 62,0 semaines. Cette tendance à la baisse pourrait se poursuivre de manière moins marquée avant de se stabiliser. Le taux d'éclosion moyen est, quant à lui, de 82,8 %, en augmentation par rapport à l'année précédente, probablement influencé par la réduction de l'âge d'abattage.

Les premières projections de 2025 suggèrent un potentiel de production inférieur à celui de 2024, en lien avec le ralentissement anticipé de la croissance.

Relève - PAD : le saviez-vous?

Pour être admissible au **Programme d'aide au démarrage (PAD)** des POIQ, vous devez être âgé(e) d'au plus 39 ans au moment du dépôt de votre demande. Si celle-ci est acceptée et que vous continuez de respecter les autres exigences du programme, vous demeurez admissible même si vous dépassez l'âge de 39 ans.

Nous vous rappelons que le PAD offre à une nouvelle productrice ou un nouveau producteur, ayant acquis au moins 20 % des actifs d'une entreprise titulaire d'un quota d'œufs d'incubation de poulet à chair, une aide financière sous forme de congé de contribuons sur une période de 5 à 10 ans.



Programme d'accès au réseau triphasé et programme EcoPerformance du MELCCFP

Avec l'aide financière des programmes gouvernementaux, il est plus simple que jamais d'améliorer vos rendements et de diminuer votre consommation d'énergies fossiles.

Vous avez des projets de modernisation nécessitant plus de puissance électrique? Une extension du réseau électrique ou un raccordement à ce réseau serait à envisager. Vous aurez ainsi accès à des équipements technologiques plus avancés. **Vous êtes déjà branché au réseau électrique triphasé, mais vous aimeriez aller plus loin?** EcoPerformance offre de l'aide financière pour implanter des projets d'efficacité et de conversion énergétiques.

Profitez-en dès maintenant et contribuez à l'essor d'une agriculture durable!

[transitionenergibues](#)

Capsule biosécurité

À la suite de la révision des protocoles de biosécurité de l'EQCMA, plusieurs ont appliqué certaines recommandations, ou avaient déjà entrepris de telles démarches. Cette section présentera, au cours des prochaines parutions, des exemples d'améliorations des installations en vue de satisfaire aux normes décrites dans ces plans de prévention et de gestion des maladies.

PAC cadavres d'oiseaux

Les points d'accès contrôlés (PAC) du poulailler délimitent les entrées et sorties du personnel, de l'équipement, des oiseaux vivants, des cadavres et des œufs. Par exemple, l'aménagement d'une sortie spécifique pour les oiseaux morts (ex. : porte, chute, etc.) fait partie des recommandations du code vert – situation courante de l'EQCMA. Nous en avons une démonstration dans ces photos.



En effet, cette porte annexée à la zone de production permet de déposer les cadavres à l'extérieur, sans avoir à sortir du poulailler. Ceci prévient donc la contamination de l'entrée du bâtiment. De plus, il doit être impossible d'accéder à l'intérieur par cette porte.

Photos : Boîte pour les cadavres d'oiseaux munie de petites portes intérieure et extérieure

Fiche d'information - Métapneumovirus aviaire (aMPV)

Le métapneumovirus aviaire (aMPV), connu sous le nom de « syndrome de la grosse tête » chez les poulets, est une infection respiratoire hautement contagieuse détectée principalement chez les dindons, les poulets et les canards. Elle peut également entraîner des infections secondaires notamment par des bactéries *E. coli*, un mycoplasme et autres.

L'aMPV est largement répandu dans le monde. Au cours des derniers mois, une augmentation du nombre de cas a été constatée aux États-Unis. Au Canada, depuis le début de l'année, plusieurs signalements ont été déclarés dans des troupeaux de dindons, de pondueuses et de reproducteurs de poulets à chair en Ontario et au Manitoba.

Transmission

Les oiseaux sauvages cliniquement sains, tels que les moineaux, les hirondelles, les pigeons et les faucons, sont considérés comme des réservoirs pour l'aMPV. Le virus se transmet principalement par aérosol, ce qui le rend difficile à contrôler malgré des mesures de biosécurité rigoureuses, ainsi que par contact direct avec les sécrétions respiratoires de personnes infectées ou des équipements contaminés.

Signes cliniques

L'apparence et le développement des lésions dépendent de l'espèce. Plusieurs autres maladies respiratoires peuvent être confondues avec l'aMPV. Les signes cliniques sont :

- Éternuements, toux, râles et conjonctivite
- Dyschromie
- Gonflement de la tête
- Signes nerveux comme le torticolis
- Baisse de production et de la qualité des œufs

Le taux de mortalité des reproducteurs de poulets à chair peut atteindre 4 à 5 %.

Diagnostic

L'aMPV est éliminé rapidement et n'est détectable que six à sept jours après l'infection, de sorte qu'au moment où les signes cliniques sont reconnus, il peut être indétectable au moyen d'un test PCR. Les laboratoires sont tenus d'informer l'Agence canadienne d'inspection des aliments en cas de détection ou de suspicion de la maladie.

Comme il n'existe pas de traitement, il est nécessaire de privilégier la prévention par l'application des mesures de biosécurité et assurer une bonne gestion du poulailler (ventilation, température, qualité de la litière, absence de surpeuplement). Pour le moment, aucun vaccin n'est disponible au Canada ou aux États-Unis.

IMPORTANT

Si votre troupeau présente des signes cliniques de maladie respiratoire, contactez votre vétérinaire.

Source : [POIC - Fiche d'information sur le métapneumovirus aviaire \(aMPV\)](#)

Actualité de l'UPA

Communiqué	Lettrés aux producteurs	Trait d'Union
Annonces des mesures gouvernementales	<ul style="list-style-type: none">4 juin 202414 juin 202426 juin 2024	<ul style="list-style-type: none">31 mai 20247 juin 202414 juin 2024

et dans vos régions

Montérégie	Centre-du-Québec	Lanaudière	Chaudière-Appalaches
<ul style="list-style-type: none">4 juin 202417 juin 2024	<ul style="list-style-type: none">juin?	<ul style="list-style-type: none">21 juin 2024	<ul style="list-style-type: none">21 juin 2024
Montérégie	Lanaudière	Chaudière-Appalaches	
<ul style="list-style-type: none">17 juin 2024	<ul style="list-style-type: none">21 juin 2024	<ul style="list-style-type: none">21 juin 2024	

À lire

- Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC) : [Génée en Bref - Survol des révisions de l'OMC sur l'agriculture - Mai 2024](#)
- Gouvernement du Québec : [Le gouvernement annonce un important soutien financier et des allègements pour les agriculteurs du Québec](#)
- Santé Canada : [Utilisation de pesticides en agriculture : Informations de Santé Canada](#)



Publié par

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec
555, boul. Roland-Thérien, bureau 515
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Tél. : 450 679-0630 / 40
Téléco. : 450 679-3652

Site Web